

LEXIQUE

ASBL : association sans but lucratif.

ADES : réseau pour des alternatives écologiques, démocratiques et sociales, basé à Bruxelles.

Avocat *pro deo* : en Belgique, l'aide juridique (anciennement appelée « *pro deo* ») permet aux justiciables ayant des revenus modestes de bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière partielle ou totale couvrant les frais de justice et les honoraires de son avocat. La plupart des avocats commis d'office utilisent ce système d'aides.

Centre Caricole : centre fermé à côté de l'aéroport de Steenokkerzeel. Les prisonniers n'ont pas de vue sur l'extérieur. Le Caricole accède directement à l'aéroport, pour expulser les étrangers en situation irrégulière en évitant les transferts par les routes extérieures.

Centre fermé, centre de rétention : établissement internant des personnes en séjour irrégulier, en vue de les expulser du territoire belge. Les centres fermés sont pensés et construits sur le modèle de la prison : doubles rangées de grillages parfois surmontées de barbelés, caméras de surveillance, gardiens, mouvements surveillés et contrôlés, règlement prévoyant des sanctions telles que la mise en cellule d'isolement. Les détenus migrants sont

Lexique

menottés à chaque déplacement, que ce soit pour aller voir un médecin, un avocat ou pour se rendre au tribunal.

Centre de détention : terme général pour les prisons, y compris les centres de rétention.

Chambre du conseil : chambre du tribunal de première instance. Elle est composée en principe d'un juge unique et statue sur les réquisitions (à la demande) du ministère public, après avoir entendu le rapport du juge d'instruction.

Chance : tenter le passage vers la Grande-Bretagne, la traversée de la Manche.

CIRÉ : Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers. Asbl travaillant pour les droits des personnes exilées, avec ou sans titre de séjour.

Comité P : comité permanent de contrôle des services de police, censé exercer un contrôle externe de tous les fonctionnaires des services de police en Belgique. Ce comité est composé principalement de policiers ou d'anciens policiers.

Dendermonde (en néerlandais) : ville de Termonde (en français) située en Flandre, entre Bruxelles et Gand.

Dubliné : personne à qui s'applique la réglementation dite de Dublin. Selon les critères de cet accord signé en 2013 entre les pays membres de l'Union européenne ainsi que la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, la personne « dublinée » est dans l'obligation de déposer sa demande d'asile dans le premier pays où elle a été contrôlée.

WELCOME

Theo Francken : Secrétaire d'État belge à l'Asile et à la Migration d'octobre 2014 à décembre 2018.

Ginih (ou *ginéh*, *jenih*) : livre égyptienne (E £), monnaie officielle. 1 € équivaut environ à 20 *ginih* ; 1E £ équivaut environ à 0,04 €.

Greffé : chaque établissement pénitentiaire comporte un service appelé « greffe ». Le personnel y a la responsabilité – sous l'autorité du chef d'établissement – de la légalité de l'incarcération (il gère les formalités d'écrou) et de l'actualisation permanente de la situation pénale et administrative des détenus (il calcule les dates de libération). Par ailleurs, il enregistre et contrôle tous les mouvements d'entrée et de sortie de la population détenue (hospitalisations, transferts...).

Greffier : dans chaque tribunal, le juge est aidé par un greffier. Outre l'accomplissement de diverses tâches administratives, le greffier assiste le juge (préparation du dossier de procédure, présence à l'audience, rédaction des procès-verbaux d'audience, etc.) En ce sens, le greffier est le secrétaire d'un tribunal ou d'une cour.

GSM : Global System for Mobile Communications, appellation francophone belge du téléphone portable.

MYRIA/UNIA : en juin 2013, le Gouvernement fédéral, les Régions et les Communautés signent l'Accord de coopération afin de transformer le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme en une institution interfédérale de lutte contre les discriminations (qui prendra le nom d'UNIA en février 2016) et un Centre

Lexique

fédéral Migration (MYRIA) qui se verra confier les missions suivantes : veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, informer sur la nature et l'ampleur des flux migratoires, et stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Office des Étrangers : instance administrative liée au ministère de l'Intérieur, qui décide sans contrôle judiciaire d'enfermer ou d'expulser les personnes sans-papiers.

Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés : association qui trouve des hébergements citoyens aux migrants, fondée en 2015. En 2018 la Plateforme comptait un réseau de 10 000 hébergeurs citoyens permettant à environ 250 migrants de dormir au chaud chaque soir.

P.J. : Police Judiciaire.

P.V. : procès-verbal.

Trafic d'êtres humains : selon l'article 77bis de la « loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers », ce trafic est défini par « *le fait de contribuer, de quelque manière que ce soit, soit directement, soit par un intermédiaire, à permettre l'entrée, le transit ou le séjour d'une personne non ressortissante d'un État membre de l'Union européenne sur ou par le territoire d'un tel État ou d'un État partie à une convention internationale relative au franchissement des frontières extérieures et liant la Belgique, en violation de la législation de cet État, en vue d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage patrimonial* ».

WELCOME

Tribunal correctionnel : tribunal principalement compétent pour le traitement des délits et de l'appel des jugements rendus par le tribunal de police dans les affaires pénales.

Visites domiciliaires : projet de loi porté en février 2018 par le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Theo Francken, en vue d'arrêter une personne en séjour irrégulier sur le territoire belge. Il s'agissait de la possibilité offerte à la police d'entrer dans un lieu privé, par exemple le domicile d'un hébergeur, afin d'y arrêter une personne qui fait l'objet d'un ordre de quitter le territoire et de saisir les documents qui permettraient d'établir son identité. Farouchement combattu par les défenseurs des droits humains et une partie de l'opposition, ce projet de loi a finalement été abandonné alors qu'il avait déjà commencé son parcours parlementaire. En 2020, la N-VA a déposé une proposition de loi qui vise à introduire à nouveau ce régime. Saisi par requête unilatérale, un juge d'instruction pourrait autoriser cette "visite", menée au besoin avec l'aide d'un serrurier, même s'il s'agit du domicile ou du lieu de résidence d'un tiers.